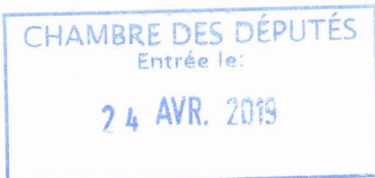




LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 24 AVR. 2019



Service central de législation
Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement

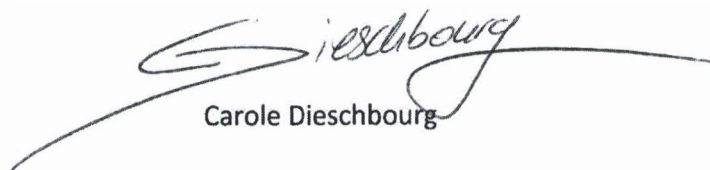
Objet : Question parlementaire 463

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire n°463 tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable,



Carole Dieschbourg

130-000008 2006055-FR



Adresse postale
L-2918 Luxembourg

Tél. (+352) 247-86824
Fax (+352) 400 410

4, Place de l'Europe
L-1499 Luxembourg

www.emwelt.lu
www.gouvernement.lu

Réponse commune de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, du Ministre de l'Energie et du Ministre des Finances à la question parlementaire n°463 du 7 mars 2019 des honorables députés Madame Diane Adehm et Monsieur Gilles Roth

Madame et Messieurs les Ministres partagent-ils l'avis du Mouvement écologique en ce qui concerne la hausse annoncée des droits d'accises sur les carburants ?

La hausse des droits d'accises sur les carburants qui est prévue d'entrer en vigueur le 1^{er} mai 2019 constitue le premier ajustement conformément aux dispositions de l'accord de coalition concernant la fiscalité écologique qui stipule que l'imposition des produits pétroliers (carburants et mazout) sera adaptée dans le but d'atteindre les objectifs souscrits par le Luxembourg dans le cadre des Accords de Paris. Le comité interministériel composé de représentants du Ministère des Finances, du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, du Ministère de l'Energie et du Ministère de l'Economie effectuera un monitoring détaillé de l'évolution des ventes de carburants routiers. Ce comité dégagera des mesures devant être prises en vue de réduire de façon continue l'impact de la vente des carburants sur le respect des objectifs en matière de protection du climat.

Madame et Messieurs les Ministres peuvent-ils nous indiquer s'ils entendent mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur le tourisme à la pompe ? Dans l'affirmative, lesquelles et suivant quel échéancier ? A défaut, pourquoi ?

Une partie des recommandations de l'étude réalisée par le Dr. Dieter Ewringmann concernant les aspects écologiques, économiques et fiscaux de la vente de carburants et de la mobilité au Luxembourg a d'ores et déjà été mise en œuvre, notamment, l'augmentation des accises sur les carburants, avec une augmentation plus prononcée de la taxation du Diesel, ainsi que des éléments en matière de fiscalité des voitures de service.

La différenciation des accises pour le diesel professionnel, ainsi que la taxe sur les véhicules n'ont pas encore été réformées, mais font parties des mesures étudiées dans le contexte de la mise en œuvre du plan national intégré en matière d'énergie et de climat.

Le gouvernement n'envisage pas l'introduction d'un péage routier, notamment en raison des difficultés de faisabilité et de praticité liés à l'introduction d'une telle mesure sur un territoire limité que celui du Luxembourg.

Madame et Messieurs les Ministres entendent-ils présenter prochainement une réforme fiscale écologique ? Quels sont les points saillants de cette réforme ?

En ce qui concerne les points saillants d'une réforme fiscale écologique il est fait référence aux points y afférents de l'accord de coalition.